

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. NOM DU MEDICAMENT VETERINAIRE

FLECTRON A LA CYPERMETHRINE PLAQUETTE AURICULAIRE POUR BOVINS

2. COMPOSITION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Une plaquette auriculaire de 11 g contient :

Substance active :

Cyperméthrine (Cis:Trans 50:50) 935 mg

Excipients :

Composition qualitative en excipients et autres composants
Adipate de dioctyle
Stabilisant de chlorure de polyvinyle : LZC525 (Sel de zinc (sous forme de néodécanoate de zinc) et sel de calcium (sous forme de néodécanoate de calcium), acide benzoïque (sous forme de dibenzoate de zinc), [(méthyléthylène)bis(oxy)]dipropanol, tri(iso-tridecyl)phosphite, 3-acétyl-1-phénylpyrrolidine-2, 4-dione, 2,6-di-tert-butyl-4-méthylphénol (BHT) et alcools C11-14 iso, C13 riche, huile de soja époxydée
Chlorure de polyvinyle

Plaquette heptagonale ambrée translucide, exempte de défauts visibles.

3. INFORMATIONS CLINIQUES

3.1 Espèces cibles

Bovins.

3.2 Indications d'utilisation pour chaque espèce cible

Traitement et prévention des infestations par les parasites externes suivants : mouches.

3.3 Contre-indications

Non connues.

3.4 Mises en garde particulières

Aucune.

3.5 Précautions particulières d'emploi

Précautions particulières pour une utilisation sûre chez les espèces cibles

Respecter les règles d'asepsie lors de la pose auriculaire.

Retirer les plaquettes des animaux de boucherie avant leur départ pour l'abattoir.

Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les muqueuses.

Un équipement de protection individuelle consistant en des gants doit être porté lors de la manipulation du médicament vétérinaire.

Se laver les mains une fois la mise en place terminée. Eviter de fumer lors de la manipulation. Ne pas mettre en contact avec des denrées alimentaires.

Précautions particulières concernant la protection de l'environnement

Sans objet.

Autres précautions

Ne pas brûler après usage.

Le médicament est toxique pour les organismes aquatiques : ne pas contaminer les points d'eau.

Toxique pour les abeilles.

3.6 Effets indésirables

Bovins : Non connus.

Il est important de notifier les effets indésirables. La notification permet un suivi continu de l'innocuité d'un médicament vétérinaire. Les notifications doivent être envoyées, de préférence par l'intermédiaire d'un vétérinaire, soit au titulaire de l'autorisation de mise sur le marché, soit à l'autorité nationale compétente par l'intermédiaire du système national de notification. Voir la notice pour les coordonnées respectives.

3.7 Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

L'innocuité du médicament vétérinaire n'a pas été établie en cas de gestation ou de lactation.

Gestation et lactation :

Les études de laboratoire sur les rats, lapins n'ont pas mis en évidence d'effets tératogènes ou embryotoxiques. L'utilisation du médicament vétérinaire chez les femelles en gestation ou en lactation ne doit se faire qu'après évaluation du rapport bénéfice/risque établie par le vétérinaire responsable.

3.8 Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Ne pas utiliser conjointement avec des produits organophosphorés ou des carbamates.

3.9 Voies d'administration et posologie

Usage externe

935 mg de cyperméthrine par animal, soit 1 plaquette auriculaire par bovin.

Une activité du médicament vétérinaire a été observée jusqu'à 4 mois dans les études, la durée de protection peut varier en fonction des espèces parasites et des conditions climatiques.

Mode d'utilisation :

Fixer la plaquette et l'attache à l'aide d'une pince pour boucles d'identification.

Positionner la plaquette dans la pince sous la languette en agissant sur le levier.

Glisser le bouton mâle sur le pointeau, en poussant bien à fond.

Fixer la plaquette auriculaire sur la face interne de l'oreille, en évitant de transpercer un vaisseau sanguin.

En position normale, la plaquette doit dépasser le bord inférieur de l'oreille.

3.10 Symptômes de surdosage (et, le cas échéant, conduite d'urgence et antidotes)

Sans objet.

3.11 Restrictions d'utilisation spécifiques et conditions particulières d'emploi, y compris les restrictions liées à l'utilisation de médicaments vétérinaires antimicrobiens et antiparasitaires en vue de réduire le risque de développement de résistance

Sans objet.

3.12 Temps d'attente

Viande et abats : zéro jour.

Lait : zéro jour.

4. INFORMATIONS PHARMACOLOGIQUES

4.1 Code ATCvet

QP53AC08.

4.2 Propriétés pharmacodynamiques

La cyperméthrine est un insecticide de la famille des pyréthrinoïdes.

La pénétration des pyréthrinoïdes dans les arthropodes parasites se fait surtout par contact et absorption à travers l'exosquelette chitineux mais également par ingestion. Ce sont des toxiques du système nerveux qui agiraient par atteinte directe des membranes nerveuses en modifiant la perméabilité de la membrane aux ions sodium et potassium. Les pyréthrines stimulent le système nerveux central des insectes et des acariens en interférant de manière compétitive avec la conduction cationique dans les cellules nerveuses ce qui résulte en un blocage de la transmission de l'influx nerveux. Une paralysie puis la mort s'en suit.

Les pyréthrinoïdes sont actifs sur les mouches piqueuses ou non piqueuses, sur les moustiques et sur les acariens.

4.3 Propriétés pharmacocinétiques

La cyperméthrine est libérée de son support en 2 phases : elle diffuse depuis le centre jusqu'à la surface du polymère et est ensuite éliminée de la surface par frottement sur le corps de l'animal.

Elle est soluble dans les graisses et se fixe sur les corps gras du pelage lors des contacts avec la plaquette. L'absorption transcutanée reste faible.

Propriétés environnementales

5. DONNÉES PHARMACEUTIQUES

5.1 Incompatibilités majeures

Aucune connue.

5.2 Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 3 ans.

5.3 Précautions particulières de conservation

À conserver dans l'emballage d'origine.

5.4 Nature et composition du conditionnement primaire

Plaquettes auriculaires

5.5 Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Ne pas jeter les médicaments dans les égouts ou dans les ordures ménagères.

Utiliser les dispositifs de reprise mis en place pour l'élimination de tout médicament vétérinaire non utilisé ou des déchets qui en dérivent, conformément aux exigences locales et à tout système national de collecte applicable au médicament vétérinaire concerné.

6. NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

ZOETIS FRANCE

7. NUMÉRO(S) D'AUTORISATION DE MISE SUR LE MARCHÉ

FR/V/4983555 7/1983

Boîte de 20 plaquettes auriculaires et de 20 attaches contenues par 10 dans des sacs noués de polyéthylène de faible densité

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

8. DATE DE PREMIÈRE AUTORISATION

06/01/1983

9. DATE DE LA DERNIÈRE MISE À JOUR DU RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT

06/02/2026

10. CLASSIFICATION DES MEDICAMENTS VETERINAIRES

Médicament vétérinaire non soumis à ordonnance.

Des informations détaillées sur ce médicament vétérinaire sont disponibles dans la base de données de l'Union sur les médicaments (<https://medicines.health.europa.eu/veterinary>).